

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 9 FEVRIER 2023 – Délibération n°015

L'an deux mil vingt trois et le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	22

Date de la convocation
09/02/2023
Date d'affichage de la convocation
03/02/2023

**Secrétaire de séance :** Damien LAURAIN

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Absents :** ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX)- BORIE Nina – BOURREL Thierry – FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - MURET Yvain - RAGOT Annie - JARROUSSE Caroline

**Objet :****AVENANT DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU PNR**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de renouveler la convention de mise à disposition des services du Parc Naturel Régional pour une durée de 3 ans : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la base d'étude menées : recommandations techniques, assistance aux démarches administratives, à la rédaction de dossiers de subventions :

- Rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux : Jean Moulin, école de Recoules et salle des fêtes de Lavernhe
- Conseil et accompagnement sur le projet de construction de la médiathèque

Montant total : 4 200 euros

Financement PEUPLIER 50 %

Reste à charge pour la commune 2 100 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition des services du Parc Naturel Régional aux conditions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
le Maire, Edmond GROS

